

Le syndicat CFTC Caisse des Dépôts vous informe

La seule question que nous devons nous poser ?

**Quelle Caisse des Dépôts
voulons-nous pour demain ?**

Avions-nous envisagé lorsque l'accord télétravail a été mis en place et qu'individuellement nous avons souscrit à ce mode de travail que nous devrions accepter des contreparties dont personne ne nous avait parlé ?

Comment préserver les collectifs de travail ? l'envie de travailler ensemble ? Préserver l'intérêt général tout en favorisant notre épanouissement lorsque nous sommes sur site ? Comment se ré-approprier la capacité d'une organisation collective pour le bien de tous ?

La cohésion d'équipe ou d'un établissement comme le nôtre ne s'impose. Elle n'est possible que lorsque toutes les parties en présence se sentent à égalité, dans le même rythme et avec équité et les mêmes intérêts intellectuels, financiers.

Le syndicat CFTC Caisse des Dépôts souhaite que nous réfléchissions ensemble et collectivement à des mesures pérennes en faveur des personnels qui ne peuvent pas télétravailler, dont les postes sont inéligibles de fait, ou par nature.

Pour la CFTC, il faut mettre en place rapidement des mesures compensatrices pour ceux qui ne peuvent pas télétravailler, **et faire du télétravail une véritable avancée pour tous.**

Les contreparties consécutives au fait de télétravailler (moins de bureaux fixes, moins de places de parking ...) n'ont jamais fait l'objet de négociations avec la Direction, ni d'un seul chapitre dans l'accord télétravail. Le télétravail ne doit pas devenir un obstacle pour faire grandir notre Maison. Dans toutes les directions de la CDC, nous constatons peu à peu les conséquences du télétravail, les bureaux partagés, les locaux semi flexibles, le flex office et open space en tout genre... Comment accompagner les personnels qui subissent directement la violence de ces choix stratégiques ? Comment pourrions-nous accepter que les collaborateurs qui sont en télétravail ne prennent plus de jours enfants malade sous prétexte qu'ils sont à domicile ? Que les arrêts maladie ne soient plus respectés ? Que le droit à la déconnexion ne soit pas sacralisé ?

Les locaux, les règles du télétravail évoluent au rythme des personnels qui télétravaillent désormais. L'unité, l'identité de la CDC et son dynamisme ne doivent pas pour autant être sacrifiés.

Est-ce que la CFTC CDC remet en question l'accord télétravail et ces avancées?

Jamais et en aucune façon !

Les propositions du syndicat CFTC ?

La CFTC souhaite que la CDC augmente de façon conséquente l'indemnité de télétravail fixée au minima légal aujourd'hui par la direction. La CFTC souhaite dans un second temps que la situation des personnels qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas télétravailler soit prise en considération. Combien notre employeur a-t-il déjà économisé et économisera dans les années à venir ? Le télétravail peut distendre le lien entre les personnels et l'entreprise, tout l'objectif est de prévenir cette distorsion.

C'est **ensemble** que nous devons décider de ce que nous voulons pour demain, c'est bien à nous de porter ces revendications, nos envies et nos besoins, en conscience des enjeux à venir.

La CFTC parle de vous avec vous. La CFTC ne parlera jamais à votre place.

Choisir la CFTC, c'est être assuré que chacun d'entre nous puisse prendre la parole et être écouté.

La CFTC sera force de propositions lorsqu'elle sera à nouveau représentative !

Choisir le syndicat CFTC c'est choisir notre combat pour construire notre collectif de demain.

**Le syndicat CFTC Caisse des Dépôts, un syndicat différent,
un syndicat qui vous ressemble.**

BESOIN D'INFORMATIONS ?

Notre site syndical internet:

Valérie RUBA-COUTHIER

06.66.46.11.52

syndicat.cftcpublic@caissedesdepots.fr

